

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-060 : Conditions générales de ventes des actions du centre de langues

Le conseil d'administration,

- Vu le Code de commerce, notamment l'article L441-1 ;
- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-1 ;
- Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
- Vu les statuts du Centre de Langues ;
- Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, les conditions générales de ventes des actions du Centre de langues.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 13
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 21
- Pour : 21
- Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente
Virginie DUPONT

Document en annexe : Conditions générales de ventes des actions du Centre de langues

